



Simone Veil à la mairie de Saint-Louis.

Saint-Louisiennes
Saint-Louisiens,

Budget primitif, modification du PLU, création de nouvelles classes ou encore programmation des actions du Contrat de ville ; ce sont là quelques affaires votées au conseil municipal du 21 mai dernier dans la salle

BUDGET

Un budget exemplaire et transparent

La majorité municipale a adopté le 21 mai dernier son budget pour l'année 2019. Les actions qui y seront financées s'inscrivent dans la poursuite de la politique municipale menée depuis 2014 et mettront l'accent sur les routes, les écoles, la sécurité. Ainsi, près de 5 millions d'euros seront consacrés à la modernisation des voiries et trottoirs, aux travaux de la route du Dr Schwetzer ; plus de 2 millions d'euros iront à l'éducation pour permettre la poursuite de projets phares comme la réhabilitation de Paul Hermann, la construction de l'école de la Zac de l'avenir, celle de l'Illet Furcy, la rénovation de la cuisine centrale et du mobilier scolaire ou encore la création de classes. Du côté de la sécurité, outre les actions menées dans le cadre du CLSPD, l'extension du périmètre de vidéoprotection sera finalisée pour près de 500 000 €. Toutes ces opérations représentent ainsi, 8,2 millions d'euros sur les 12,3 millions prévus au budget primitif pour 2019.

Parce que nous poursuivons notre objectif de gestion saine, nous maintenons cette année encore la maîtrise de nos dépenses sans rogner sur la qualité du service public. Nous savons que les citoyens attendent beaucoup de l'administration communale et nous mettons en place des structures et une organisation pour le permettre. Des augmentations de dépenses sont à noter envers la Caisse des Ecoles et le CCAS parce que la ville s'est engagée dans la qualité de l'éducation en maintenant la présence des ATSEM et la lutte contre la Dengue.

Nous avons également travaillé d'arrache-pied pour améliorer l'image et la crédibilité de notre ville pour faciliter le co-financement de nos opérations. C'est désormais chose faite : nous sommes une ville que

les partenaires prennent de nouveau en compte.

Exemplarité, responsabilité, transparence, et engagement, sont les principes qui ont guidé et qui continuent de guider l'action de la majorité en matière de choix budgétaires.

AMENAGEMENT



Modification simplifiée du PLU

Le PLU a été adopté en 2014 et pour conserver une cohérence globale d'aménagement sur l'entrée de ville ouest, côté Le Gol, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP 1) avaient été intégrées. Le schéma de développement proposait des espaces avec une vocation spécifique, un principe de trame douce et la création d'un nouvel axe urbain, basé notamment sur le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP), alors en cours d'études par la CIVIS. Lors de conseil, une mise à jour de cette OAP a été adoptée et prend en compte :

- La modification de certains projets initiaux, notamment celui du Transport en Commun en Site Propre bus dont le tracé initial prévu sur la rue Saint-Philippe en direction du rond-point du Gol, emprunte désormais l'Avenue de Toulouse ;
- Les études en cours sur le secteur (NPNRU) ;
- Les projets de développement économique et d'équipement actuels.

L'ambition est de réaliser à l'entrée de ville un projet de développement cohérent à rayonnement supra communal susceptible d'impulser une nouvelle

dynamique territoriale pour St Louis et le bassin sud en consolidant un programme d'opérations mixant de l'activité économique, des loisirs, du logement, dans un cadre paysager respectueux des éléments naturels et des conditions de déplacements.

COHESION SOCIALE

Programmation des actions du Contrat de ville

Le conseil municipal a validé la programmation des actions du Contrat de ville pour 2019. Ces actions répondent

- au besoin de lien social et de développement d'activités culturelles et sportives sur les quartiers,
- à la demande d'accompagnement vers la formation et l'emploi,
- à la nécessité de sensibiliser les habitants aux enjeux de promotion de la santé, d'environnement et de gestion urbaine de proximité, de prévention.



Cette programmation s'est faite en concertation entre les habitants, les conseils citoyens et l'équipe municipale dans un objectif d'optimiser l'action publique sur les quartiers en répondant aux enjeux du territoire dans le cadre d'une démarche de participation citoyenne.



En outre :

Dans le but d'améliorer la relation entre l'administration communale et les usagers mais aussi de faciliter la démarche de ces derniers face à la dématérialisation des services publics et lutter contre la désertification des services, la municipalité a également approuvé :

- la création d'une Maison de services aux publics (MSAP), structure réunissant plusieurs acteurs de l'emploi, d'insertion...
- Création de nouvelles interfaces avec les usagers du service public communal dénommées « ACADIS Connect » permettant de renforcer une présence de proximité au sein des quartiers pour y apporter des services indispensables aux habitants et éviter ainsi des ruptures de droits et services qui seraient provoquées par la méconnaissance des usages numériques ;
- La Convention Territoriale Globale de services aux familles est déployée sur le Département de la Réunion à l'échelle des Communes. Elle est une convention partenariale qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre pluriannuel de quatre ans entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune ;



Enfin, dans le cadre de sa politique de santé publique, la commune a validé son adhésion, via les 11 écoles de la ville en quartier prioritaire, au dispositif « petits déjeuner ». Il s'agit ici tant de faciliter l'accès des élèves au repas le plus important de la journée et de saisir cette opportunité pour, au moyen d'actions pédagogiques, de pratiquer une éducation alimentaire des enfants en mettant l'accent sur le lien entre alimentation et santé.

Grâce au projet Ecoles Numériques, la ville améliorera également les conditions de travail des élèves en favorisant la culture numérique par le financement de matériels informatiques au sein des 7 écoles retenues.

